

Assens; Bercher; Bettens; Bioley-Orjulaz; Bottens; Boulens; Bournens; Bousens; Bretigny-sur-Morrens; Cugy; Dailens; Echallens; Essertines; Etagnières; Fey; Froideville; Goumoëns; Jorat-Menthue; Lussery-Villars; Mex; Montanaire; Montilliez; Morrens; Ogens; Oppens; Oulens-sous-Echallens; Pailly; Penthalaz; Penthaz; Penthéraz; Poliez-Pittet; Rueyres; Saint-Barthélemy; Sullens; Villars-le-Terroir; Vuarrens; Vufflens-la-Ville.

AVIS DE CONSULTATION

Conformément aux dispositions de l'art. 28 LATC, loi sur l'aménagement du territoire cantonal, les Municipalités des 37 communes du district du Gros-de-Vaud soumettent à consultation publique:

Le plan directeur régional (PDR) du district du Gros-de-Vaud.

Le dossier est déposé auprès des greffes municipaux des 37 communes du district, du 16 juin au 17 août 2015 inclus, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau communal.

Les observations éventuelles devront être adressées par écrit, dans ce délai, à l'un des greffes des 37 communes ou à l'Association de la Région du Gros-de-Vaud, place des Petites Roches 1, 1040 Echallens.

L'Association de la Région du Gros-de-Vaud pour les Municipalités des 37 communes du district.